

Quand les « valeurs du sport » fragilisent les sportifs

L'exemple d'une course sur route ordinaire

MANUEL SCHOTTÉ,
université de Lille
2, Centre d'études
et de recherches
administratives,
politiques et sociales

Un dimanche, une course

Automne 2010, un dimanche matin dans le nord de la France. Une course sur route parmi des milliers d'autres. Elle débute avec les épreuves pour les jeunes, suivies d'une marche de 3 kilomètres, appelée « la balade des familles », qui rassemble quelques centaines de participants à grands coups de « bouger, c'est bon pour la santé » et de « vive le sport en famille ». Vient ensuite la compétition phare du jour, un 10 kilomètres. En guise de mise en jambes, un organisateur encadre depuis le car-podium une séance de préparation physique collective pour environ 150 coureurs. Ils reproduisent à l'unisson, sur fond de musique répétitive et le sourire aux lèvres, les exercices proposés par l'animateur, micro à l'appui. À l'écart de cette effervescence, deux coureurs kényans peaufinent leur échauffement dans une ruelle adjacente.

Ces deux populations, « coureurs du dimanche » et athlètes « professionnels » immigrés se retrouvent quelques minutes plus tard sur la même ligne de départ. S'ils concourent manifestement à la même épreuve, la course qu'ils mènent n'est pas la même. Tandis que les premiers s'adonnent à un loisir dans lequel ils peuvent être impliqués (niveaux d'investissement et motivations) de façon très variable, les seconds viennent chercher dans ces épreuves régionales les moyens de leur maintien sur le marché athlétique européen¹. À défaut de pouvoir briller dans les plus grands marathons internationaux et d'avoir accès aux *meetings* sur piste où se joue et se monnaie la reconnaissance de la valeur athlétique, ces coureurs se rabattent en effet sur ces courses sur route de rang secondaire où ils ne visent rien d'autre que de gagner les moyens de leur subsistance.

Outre la concurrence entre coureurs qui limite les possibilités d'entrer et de réussir dans les compétitions les plus

1. M. Schotté, 2008, « La condition athlétique. Ethnographie du quotidien de coureurs professionnels immigrés », *Genèses*, n° 71, pp. 84-105

reconnues, c'est aussi et surtout l'organisation du marché athlétique qui détermine la venue de ces coureurs professionnels immigrés dans de telles courses. L'athlétisme ne connaissant pas le salariat, les compétiteurs qui n'ont pas accès aux épreuves les plus gratifiantes sportivement et économiquement sont en effet contraints de « courir le cachet » en accumulant les prestations dans des épreuves de rang local. Cette situation, qui fait de l'athlète l'entrepreneur de sa propre carrière, se caractérise par une insécurité structurelle puisque les seules formes de revenu relèvent de primes de performance : c'est en fonction de la prestation du jour que la rémunération du coureur est fixée. Celui-ci ne sait donc pas avant de concourir combien il va gagner, ni même s'il va gagner quelque chose d'ailleurs : du fait même de l'organisation de ces courses qui peuvent regrouper plusieurs milliers de pratiquants, le nombre de primes offertes est largement inférieur au nombre de participants. Plus précisément, il est rare que, dans des épreuves régionales comme celle évoquée ici, il soit supérieur à cinq, et ceci indépendamment du total de coureurs « professionnels » présents au départ.

En sus d'être aléatoire, le gain dans de telles épreuves se caractérise par sa modestie puisqu'il ne dépasse qu'exceptionnellement les quelques centaines d'euros... et ceci pour le vainqueur de l'épreuve². Il en découle que, bien souvent, la prime des autres concurrents se compte en dizaines d'euros. Si elle offre la possibilité d'une vie consacrée à l'athlétisme, la forme d'organisation qui prévaut dans ce sport conduit donc à ce que la plupart de ceux qui s'y adonnent de façon professionnelle soient confrontés à une vie faite d'incertitudes et, bien souvent, de misère objective³. Se pose alors la question de ce qui est à l'origine de cette situation. Le présent article interroge cette dimension en analysant la contribution des dirigeants fédéraux à son émergence et à sa perpétuation.

Une organisation fédérale

Au regard des premiers éléments de description fournis, il apparaît clairement que l'espace athlétique se caractérise par une organisation libérale. La course évoquée en préambule ne fait pas exception : les six coureurs étrangers présents au départ se partagent les 600 euros distribués au total ce jour-là⁴.

On pourrait en déduire que ce mode de fonctionnement procède d'organismes rompus au libéralisme qui optimisent la qualité du spectacle en voyant dans la rémunération

2. À titre d'illustration, on peut citer le cas de Rachid qui, au sortir d'un championnat du monde où il avait terminé sixième, a gagné 1500 euros en terminant deuxième d'une des plus grandes courses sur route françaises, signant à cette occasion la deuxième meilleure performance produite sur le territoire français de l'année sur la distance considérée.
3. M. Schotté, 2010, « La "glorieuse incertitude". Genèse et structure du marché du travail athlétique », in J.-M. Faure et S. Fleuriel (dir.), *Excellences sportives. Économie d'un capital spécifique*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, pp. 89-112.
4. Cette somme représente le total des primes mises en jeu pour les athlètes masculins et, séparément, pour les athlètes féminines.

à la prime la manière d'obliger les coureurs à s'engager de façon maximale. La réalité est pourtant quelque peu différente puisque cette épreuve est, depuis plus de trente ans, organisée par un club « historique », attaché aux « valeurs du sport ». En l'occurrence, les principales chevilles ouvrières de cette course sont un retraité, un cadre de la Ligue régionale d'athlétisme, un professeur des écoles et un enseignant du secondaire (en éducation physique et sportive), tous licenciés au club. Ils ont à leurs côtés plusieurs dizaines de bénévoles pour assurer la bonne marche de cette course qui n'a aucune visée lucrative et qui est essentiellement financée par des subsides publics et par les frais de participation dont s'acquittent tous les participants, des participants qui sont dans leur très large majorité de complets amateurs. Que ce soit au niveau des organisateurs ou des pratiquants, cette course est donc dominée par des défenseurs d'un sport fédéral et éducatif et par des athlètes qui courent pour des motivations qui ne sont en rien professionnelles. Cette domination quantitative a des effets d'autant plus importants qu'elle se double d'une domination symbolique qui fait de la pratique gratuite la manière légitime de courir. Noyés dans la masse des pratiquants amateurs, les coureurs « professionnels » ne sont pas reconnus comme tels : du fait de l'absence de frontières entre les différentes catégories de pratiquants, ils sont assimilés à des coureurs amateurs et se voient donc proposer des conditions de pratique qui sont celles en vigueur pour ces derniers. Le principe étant celui de l'adhésion volontaire et gratuite (en réalité, elle est payante) de l'ensemble des participants, l'idée d'un contrat venant fixer une rémunération *a priori* pour certains d'entre eux apparaît inconcevable. Les « professionnels » sont considérés, au même titre que les pratiquants anonymes, comme libres de se présenter au départ de la course et d'être, le cas échéant, gratifiés en fonction du résultat obtenu. À l'idée de salaire est alors substituée celle de *récompense*. Chacune de ces courses valorise en effet les plus méritants et rémunère non pas sur la base du travail fourni mais sur le critère de la qualité de la prestation. En déniaut aux coureurs les plus investis le statut de professionnels, en ne cherchant pas à savoir combien d'entre eux figurent sur la ligne de départ et en refusant le principe d'une contractualisation préalable, les dirigeants fédéraux contribuent ainsi à institutionnaliser un marché éminemment précaire dont les coureurs « professionnels » sont les premières victimes. À se focaliser sur la seule performance sans reconnaître le travailleur qui la produit, les dirigeants fédéraux contribuent

ainsi à fragiliser des coureurs comme ceux venus d'Afrique qui ne peuvent investir le marché européen qu'à la condition d'y trouver les conditions de leur survie.

Fragilisés une première fois parce que leur spécificité est effacée au nom du rejet du professionnalisme, ces coureurs le sont une seconde fois lorsqu'on les accuse de profaner l'idéal amateur en les taxant de mercenaires qui « *ne viennent courir que pour l'argent* ». Ils n'existent alors plus en tant qu'individus singuliers mais uniquement en tant que « *Kényans* », « *Marocains* », ou « *Éthiopiens* » qui viennent « *envahir* » les compétitions, comme lorsque le *speaker* annonça au départ de l'épreuve la présence d'une athlète présentée comme « *la Kényane de service* ». Anonymisés et renvoyés à leur cupidité supposée, ils sont aussi décriés au nom de la « *concurrence déloyale* » qu'ils représenteraient pour les coureurs locaux. Du fait de leur différence, ils vendraient pervertir le fonctionnement de la scène régionale, en « *volant* » les primes des meilleurs athlètes du cru et en introduisant un mode de pratique contraire à « *l'esprit du sport* ». En somme, on leur reproche de ne pas avoir – outrage majeur dans l'espace sportif français – « *l'amour du maillot* ». Et ceci alors que c'est l'organisation même de l'espace compétitif qui les oblige à multiplier les courses mineures pour des raisons alimentaires.

On pourrait voir dans cet argumentaire une inversion cynique du rapport de forces qui préside à ce fonctionnement dont les athlètes sont les victimes. Il relève plutôt d'une méconnaissance des conditions réelles d'existence et de pratique de ces coureurs qui, du fait de l'organisation de l'espace athlétique, ne font que passer sur chacune des compétitions où ils concourent. Cette vision des choses découle aussi des valeurs qui animent les dirigeants. Voyant dans la présence d'argent la dépravation de l'idéal amateur défini comme originellement pur ⁵, et considérant que le « *vrai sportif* » est celui qui pratique pour « *l'amour du sport* » ⁶, ils sont amenés à refouler toute forme de pratique professionnelle. Ce qui, allant de pair avec le modèle de la *récompense*, conduit à l'émergence d'une forme extrêmement pauvre de professionnalisme, du point de vue des droits auxquels elle ouvre pour les athlètes : celui-ci se cantonne en effet à l'existence d'un échange monétaire sans aucune garantie, ni aucune protection du travailleur sportif.

On voit ainsi que, bien qu'opposant leurs « valeurs » aux promoteurs privés qui s'efforcent de vendre le sport comme un spectacle, les dirigeants fédéraux produisent, paradoxa-

5. G. Loirand, 1998, « L'argent du foot », *Sociétés et représentations*, n° 7, pp. 341-351.

6. On retrouve des choses tout à fait similaires dans le ski. Voir J.-M. Faure, 2010, « Les skieurs de l'équipe de France. 1968-1988. Reconversions et destins sociaux », in J.-M. Faure et S. Fleuriel (dir.), *op. cit.*, pp. 201-249.

lement, un mode d'organisation qui n'a rien à envier à celui que proposent ces derniers. Il ne s'agit donc pas d'opposer, du point de vue des conditions de pratique qu'ils réservent aux coureurs « professionnels », les dirigeants fédéraux aux libéraux : les uns et les autres concourent à l'émergence d'une situation conduisant à fragiliser les coureurs qui assurent pourtant la promotion des épreuves qu'ils organisent⁷.

La passion des coureurs

Une fois décrites les conditions objectives du fonctionnement du marché, il convient de s'interroger sur la façon dont celles-ci sont perçues par les coureurs « professionnels » eux-mêmes. Se pose en effet la question de savoir pourquoi ces derniers « acceptent » de s'investir dans un espace aussi incertain. L'argument le plus fréquent est celui de la soif de s'en sortir qui habiterait les sportifs issus des pays dominés comme dans cet extrait de presse, contemporain de la course observée : « *Jarius Chanchima* [le vainqueur de la course évoquée par le journaliste] *n'a fait qu'accompagner un temps la meute d'Africains, tous aussi avides de succès. La faim, dans leur pays respectif, ne se contrôle pas ; c'est peut-être pour cela que ces exceptionnels athlètes courent aussi vite*⁸ ». Se cantonner à cet argumentaire ne permet toutefois pas d'expliquer pourquoi ces coureurs viennent dans leur très large majorité de *certain*s pays – en l'occurrence de l'Éthiopie, du Kenya et du Maroc. S'il est avéré qu'ils sont tous issus de régions *pauvres* et que l'émergence de la forme professionnelle décrite est contemporaine de la désertion des athlètes européens de la pratique de la course prolongée de compétition, reste à montrer pourquoi les coureurs qui les remplacent sur le marché athlétique sont presque tous issus de ces seuls pays. C'est que ces derniers ont en commun de disposer de centres d'entraînement spécialisés dans la production de coureurs ; des centres susceptibles de prendre en charge et de transformer en appétence athlétique les aspirations de certains jeunes qui découlent de la situation objectivement difficile à laquelle la population locale est confrontée. Produits de ces centres éminemment sélectifs, les athlètes qui en sortent sont rompus aux conditions de vie et de pratique les plus exigeantes et à même de supporter le fonctionnement de l'espace athlétique international. Pour preuve, l'observation ethnographique prolongée auprès de coureurs africains immigrés en Europe a permis de mettre en évidence qu'aucun d'eux ne s'est jamais plaint, ni révolté

7. S. Fleuriet et M. Schotté, 2008, *Sportifs en danger. La condition des travailleurs sportifs*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

8. *La Voix du Nord*, le 12 octobre 2010.

contre ces conditions de travail. S'ils protestaient régulièrement contre le fait de ne pas gagner plus, de ne pas avoir « *choisi le bon sport* », ces doléances n'atteignaient jamais la forme d'emploi en vigueur dans l'espace athlétique ⁹. Plus, cette forme tend, du fait de leur socialisation athlétique, à être vécue positivement : transfigurant une précarité de condition en une « *glorieuse incertitude* », leur manière de vivre la pratique vient en effet ériger cette situation d'insécurité généralisée en un moteur subjectif.

Finalement, la structuration de l'espace athlétique n'est compréhensible qu'à la condition de l'appréhender dans sa double vérité, objective et subjective ¹⁰. Enfin, outre le constat de l'importance des croyances dans le façonnement d'un marché relatif à des choses du corps ¹¹, il importe de relever que, de façon paradoxale, s'institutionnalise ici une organisation éminemment libérale dans son fonctionnement, au nom des valeurs de gratuité, d'éducation et de passion. ■

9. Sur la façon dont les sportifs codent leur situation d'emploi, voir L. Wacquant, 2003, « La pute, l'esclave et l'étalon. Langages de l'exploitation et de la résignation chez les boxeurs professionnels », *Agone*, n° 28, pp. 203-221.
10. P. Bourdieu, 1996, « La double vérité du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 114, pp. 89-90.
11. V. Zelizer, 1992, « Repenser le marché. La construction sociale du "marché aux bébés" aux États-Unis, 1870-1930 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 94, pp. 3-26 ; P. Steiner, 2001, « Le marché et les marchandises fictives : don de sang et don d'organes », *Revue française de sociologie*, Vol. 42, n° 2, pp. 357-374 ; L. Mathieu, 2007, *La condition prostituée*, Textuel.